



janvier 2011 • n°11

l'infoDF

des organismes de formation



Edito > p. 1

Règles et procédures

■ Certification VIVEA
> p. 1-2

Cofinancements

■ Obligations de publicité
à respecter > p. 2

Partenariats

■ Nouvelle convention
FNCUMA/VIVEA > p. 2-3

Politique de formation

■ Accompagner les
éleveurs laitiers par la
formation > p. 3

■ Cotisants de solidarité, de
nouveaux contributeurs
> p. 4

Partenariats

■ Convention Coop de
France/VIVEA: premier bilan
> p. 4-5

Politique de formation

■ Accès des femmes
à la formation > p. 5-6

Événement

■ Conjuguer performance
environnementale et
énergétique > p. 6-7



Edito

Éleveurs de viande bovine, quels besoins de formation ?

Jean-Jacques Loussouarn, directeur général de VIVEA

Le premier comité de pilotage « Formation des éleveurs de viande bovine » a eu lieu le 23 novembre dernier. VIVEA, dont le Conseil d'administration est à l'initiative du projet, et ses partenaires* se sont réunis pour échanger sur les problématiques actuelles de la filière bovine et les besoins en formation des producteurs. A cette occasion, ils ont défini l'objet principal de cette action spécifique dédiée à cette filière en crise depuis quelques années: l'accompagnement par la formation des éleveurs notamment sur la question de l'optimisation du revenu. Ainsi pour préparer ce projet trois axes complémentaires ont été définis:

- une étude sur les besoins en compétences menée par l'Institut de l'Élevage;

- une évaluation des formations existantes autour des questions de stratégie et/ou du revenu. Dans ce cadre de l'étude, l'Institut de l'Élevage collectera les préoccupations, les besoins et les motivations des producteurs vis-à-vis de la formation;

- une expérimentation, menée sur trois territoires, qui permettra d'élaborer les éléments-clés d'un cahier des charges et d'identifier les conditions de réussite (partenariat, mobilisation) de ce type d'action. La réalisation de ces trois volets est prévue pour septembre 2011 et le déploiement de la formation pour l'hiver 2011-2012.



*APCA, CNMCCA, Coop de France bétail et viande, EDE, FNB, FNSEA, FNSEA service production, France Conseil Elevage, Institut de l'Élevage, JA.

Règles et procédures

VIVEA met en place une certification pour assurer la qualité des formations

Conscient que le développement de l'accès à la formation passe par une meilleure adéquation aux besoins des contributeurs, le Conseil d'administration de VIVEA a, dans son Plan stratégique triennal 2010-2012, identifié des évolutions à engager par les organismes de formation. Celles-ci sont cohérentes avec les grandes tendances actuelles de la formation professionnelle continue.

■ Une démarche de progrès pour améliorer la qualité

Cela se traduit pour VIVEA par la mise en place d'une politique qua-

lité formation qui vise une amélioration des pratiques d'ingénierie de formation sur cinq axes de progrès :

- la délivrance d'une réponse adaptée aux besoins de ses contributeurs;
 - un accès facile de ceux-ci aux formations;
 - une adaptation des pratiques pédagogiques aux caractéristiques du public ;
 - le retour des organismes de formation sur leurs pratiques de formation dans un objectif d'amélioration continue;
 - le respect de ces procédures.
- Pour favoriser cette amélioration,

VIVEA a choisi de proposer aux organismes de formation un système de certification officiel portant sur la qualité de leurs pratiques ou de reconnaître leurs engagements dans une certification existante. Lorsque les organismes de formation choisiront la première option, leur engagement dans ce processus se traduira pour eux par une entrée dans une démarche de progrès aboutissant à leur certification intitulée « Des engagements certifiés pour la formation des entrepreneurs du vivant ». Cette dernière s'appuie sur un référentiel, articulé autour des 5 axes cités plus

(suite page 2)

(suite de la page 1)

haut, qui définit les caractéristiques significatives de la qualité de la formation telle qu'attendue par VIVEA.

■ Un accompagnement des organismes de formation

Ainsi, pour obtenir cette certification les organismes de formation devront remplir 23 engagements auprès de VIVEA. Pour y parvenir ils bénéficieront, dès leur engagement, d'un accompagnement visant l'amélioration de leurs pratiques et l'intégration de la démarche de progrès dans leur organisation et leur fonctionnement. Cet accompagnement, conduit par le cabinet 4AS choisi par VIVEA, pourra

être mené en direct avec chaque organisme de formation ou en collaboration avec sa tête de réseau.

■ La valeur ajoutée de la certification

Ce processus se finalisera par l'acquisition d'une certification délivrée par l'organisme certificateur SGS-ICS. Cette certification officielle garantit le respect des engagements pris. Elle ne constitue pas un aboutissement, car les pratiques des organismes sont auditées annuellement et sont l'objet d'une boucle d'amélioration permanente. Le référentiel est lui-même révisable périodiquement. En contre-

partie du niveau d'exigence plus élevé sur leurs pratiques d'ingénierie, les actions de formation de ces organismes seront significativement mieux valorisées financièrement par VIVEA (5 euros par heure/stagiaire).

Les organismes de formation pourront s'engager dans la démarche dès le 15 décembre 2010. Pour l'année 2011, la valorisation financière sera prise en compte dès la session d'instruction de février, pour des formations démarrant à partir du 1^{er} mars.

**Cécile Ghiringhelli
 et Guy Vernerey**

VIVEA a fixé trois indicateurs de réussite :

- des stagiaires satisfaits à 80 % ;
- un taux de réalisation des actions supérieur ou égal à 70% ;
- une meilleure qualité administrative des dossiers mesurée à partir du délai de réception des dossiers de réalisation complet, du nombre de dossiers refusés au paiement, du nombre de dérogations.

Cofinancements

Cofinancements européens : des obligations de publicité à respecter

Dans le cadre des conventions de cofinancement gérées par VIVEA, plusieurs contrôles de nos cofinanceurs ont été effectués. Ces contrôles ont pour objet de vérifier le bon déroulement des actions cofinancées, le respect des obligations de publicité et la régularité des conditions administratives de gestion du projet. Souvent très positifs, ces contrôles mettent en évidence des mesures correctives à apporter quant à la publicité des cofinancements européens.

■ 1 Choisir le bon logo

En effet, certains supports (programmes de formation, feuilles d'émargement...) font apparaître les logos du Fonds social européen et du FEADER. Or, en aucun cas, deux fonds européens ne peuvent être mobilisés sur une même action de formation. Ainsi pour assurer une information juste et précise aux bénéficiaires des formations, seul le logo du cofinancement concerné doit apparaître tout particulièrement sur les feuilles d'émargement, pièces obligatoires de tout contrôle. VIVEA, sur son extranet, met à disposition des organismes de formation des documents qui précisent le bon logo à utiliser et permettent de personnaliser les feuilles d'émargement avec le bon cofinancement.

■ 2 Quelques règles à respecter

Pour répondre au mieux à nos obligations de publicité, il est essentiel de respecter les règles de publicité des cofinancements européens :

- mentionner la participation du cofinancier en distinguant bien le FSE du FEADER pour toute communication ou publication concernant une action de formation cofinancée ;
- informer oralement en début de session l'ensemble des stagiaires de la participation financière du cofinancement FSE ou FEADER ;
- mentionner en toutes lettres sur les feuilles d'émargement et les fiches d'inscription du contributeur VIVEA : « je reconnais avoir été informé de la participation du FSE ou FEADER au financement de cette formation ».

Danielle Messié



Logos à choisir en fonction de l'action de formation, disponibles sur l'extranet de VIVEA.

Partenariats



Nouvel accord-cadre FNCUMA/VIVEA

Christiane Lambert, présidente de VIVEA, et Stéphane Gérard, président de la FNCUMA, ont signé un accord-cadre le 23 novembre 2010 en présence des membres du Conseil d'administration de la FNCUMA et de cinq journalistes.

Ce nouveau partenariat est l'occasion pour VIVEA et la Fédération nationale des CUMA (12 500 coopératives d'utilisation du matériel agricole auxquelles adhèrent 235 000 agriculteurs) de réaffirmer le rôle essentiel de la formation des agriculteurs pour accompagner le développement de leurs compétences : elle doit faire partie intégrante de leur stratégie et de celles de leurs coopératives. L'enjeu majeur de cet accord-cadre est de déployer le rôle de prescripteurs de formation que peuvent avoir les fédérations de CUMA dans leur politique territoriale de développement et en élargissant

(suite de la page 2)

l'offre de formation du réseau CUMA sur le territoire national. Il doit permettre :

- de se connaître et d'intensifier les collaborations entre VIVEA et les CUMA ;
- de faciliter l'accès à la formation pour les agriculteurs adhérents de CUMA ;
- de communiquer plus largement sur la formation dans le réseau CUMA ;
- d'augmenter le nombre de formations réalisées à destination des exploitants agricoles ;
- de permettre aux agriculteurs d'être pleinement acteurs de leur stratégie d'entreprise (stratégie de pilotage de la CUMA, gestion économique de la CUMA).

La FNCUMA et la DIF (Direction ingénierie et for-

mation) ont déjà initié des travaux d'ingénierie de formation sur la thématique de la consommation de carburant, de la stratégie de mécanisation et du management.

- Sur ces thématiques, certaines CUMA proposent déjà des offres de formation mais selon les territoires et les ressources humaines mobilisables, l'offre est assez hétérogène et absente de certains territoires. L'enjeu du réseau CUMA est donc de développer l'offre de formation en :
- homogénéisant l'offre de formation afin qu'elle soit plus facilement démultipliable ;
 - professionnalisant les acteurs du réseau sur le champ de la formation ;
 - valorisant les compétences internes.

La DIF accompagne la FNCUMA dans l'élaboration d'une offre de formation et dans l'identification des conditions de réussite à la démultiplication de l'offre dans le réseau CUMA.

- Au-delà des expérimentations menées sur ces thématiques via des AFIR, le travail sera orienté sur l'évaluation des actions existantes afin d'identifier :
- une offre de formation structurée ;
 - les conditions pour que les formateurs puissent réaliser la formation ;
 - les conditions de réussite pour que les fédérations de CUMA mettent en œuvre la formation.

Danielle Messié

politique de formation

Un plan d'action pour accompagner par la formation les éleveurs laitiers

Une filière en crise à accompagner

En 2009, la crise laitière a touché les éleveurs. Face à cette volatilité nouvelle des prix et ses conséquences, VIVEA a contacté les partenaires de la filière laitière (FNPL⁽¹⁾, FNCL⁽²⁾, France conseil élevage et APCA), en septembre 2009, pour coordonner la mise en place de formations à grande échelle pour accompagner les éleveurs, leur permettre de maîtriser ces changements et d'adapter leurs exploitations à ces nouvelles réalités et trouver des marges de progrès sur leur revenu.

Une étude et une expérimentation

Pour préparer cette opération, le Conseil d'administration de VIVEA a été à l'initiative de 2 actions-clés. Une étude a été confiée à l'Institut de l'élevage, en partenariat avec les comités VIVEA du Tarn et d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'une expérimentation qui a été menée par la FNCL et le BTPL⁽³⁾. Par rapport à l'offre de formation actuelle, le choix est fait d'élargir le sujet aux différents leviers agissant sur le revenu, de rendre les stagiaires pleinement acteurs de leur formation et enfin d'intégrer à la démarche pédagogique un diagnostic fait sur l'exploitation. Quatre coopératives se sont engagées dans l'expérimentation et les premières actions se sont déroulées pendant l'été.

Le 1^{er} volet du plan d'action: un cadre national de formation

Ainsi, après un an de réflexion et d'expérimentation, VIVEA et ses partenaires ont élaboré un plan d'action qui a pour objectif d'impulser le déploiement d'une opération formation de grande envergure « Mon revenu: mieux le comprendre pour l'améliorer ». Il

s'appuie sur un cadre national de formation (cf. encadré), il s'agit d'un cahier des charges, avec des objectifs et des orientations pédagogiques, formalisé à partir de l'expérimentation et proposé aux organismes de formation dès octobre 2010. Celui-ci est suffisamment précis pour orienter l'approche formation auprès des éleveurs tout en laissant une marge d'autonomie aux

LE CADRE NATIONAL DE FORMATION : UNE FORMATION EN QUATRE ÉTAPES « Mon revenu : mieux le comprendre pour l'améliorer »

1^{er} module : De quoi est fait mon revenu ? (6 h)
Pour prendre du recul par rapport à la situation quotidienne sur l'exploitation et identifier les grandes composantes du revenu.

2^e module : Le diagnostic sur votre exploitation (1/2 journée)
Avec un formateur, réaliser sur l'exploitation un diagnostic qui doit permettre de mieux connaître les principaux postes de produits et de charges de l'atelier lait.

3^e module : L'élaboration du plan d'action (6 h)
Analyser des données économiques de l'exploitation et identifier quelques actions prioritaires, concrètes et réalisables.

4^e module : Le suivi de votre plan d'action (6 h dans les mois suivants)
Faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action et bénéficier d'un apport d'expert sur un point particulier.

Un cadre de prise en charge financière de l'action harmonisé sur l'ensemble du territoire : 770 euros cofinancés par VIVEA (100 à 200 euros au maximum pourront être demandés au stagiaire)

formateurs. Parallèlement un dispositif de formation de formateurs sera mis en place pour accompagner les organismes ne disposant pas encore des compétences nécessaires (dernier volet du plan d'action déployé en 2011).

Le 2^e volet : un déploiement coordonné pour mobiliser un maximum d'éleveurs

Pour favoriser le déploiement de l'action, les élus VIVEA sont invités à mettre en place des partenariats locaux avec les représentants des éleveurs laitiers, coopératives laitières, contrôle laitier, chambres d'agriculture... Les partenaires, en plus d'impulser la mise en place de ces actions au sein de leurs propres réseaux, organiseront ensemble la sensibilisation des éleveurs et pourront s'ils le souhaitent mobiliser l'offre de formation, la coordonner dans un souci de couverture des territoires et organiser la prescription.

Le 3^e volet : une communication commune pour mobiliser

Des outils de communication communs sont mis à la disposition des élus VIVEA et des partenaires du projet, des prescripteurs de formation et des organismes de formation qui le souhaitent afin qu'ils les utilisent et les diffusent: un diaporama de présentation pour les administrateurs, un dépliant présentant la formation aux éleveurs (à personnaliser), un communiqué et un article de presse, des témoignages de stagiaires et une plaquette pour accompagner le cahier des charges (pour les formateurs). Tous ces outils sont téléchargeables sur www.vivea.fr

Cécile Ghiringhelli

(1) FNPL, la Fédération nationale des producteurs de lait

(2) FNCL : Fédération nationale des coopératives laitières

(3) BTPL : Bureau technique de promotion laitière

(suite de la page 3)

politique de formation

Cotisants de solidarité, de nouveaux contributeurs VIVEA

En 2010, 73 000 cotisants de solidarité à la MSA âgés de moins de 65 ans sont devenus contributeurs de VIVEA. Ils peuvent désormais bénéficier d'une participation au financement de leurs formations. VIVEA a souhaité mieux connaître cette nouvelle catégorie de bénéficiaires, afin d'identifier leurs besoins en compétences et en formation et les réponses à apporter. Pour ce faire, une étude, confiée à un consultant (Olivier Turquin - ITG), a été conduite et a permis d'apporter des éclairages sur cette population a priori assez mal connue.

■ Une population hétérogène

Cette étude a permis de constater que les cotisants de solidarité constituent une population très hétérogène, qui comprend aussi bien des

pluriactifs, des héritiers qui sous-traitent les travaux agricoles, que des innovateurs développant une activité composite agricole et non agricole. Nombre d'entre eux se considèrent comme des agriculteurs et, malgré leurs spécificités, expriment des besoins en formation semblables à ceux des agriculteurs professionnels, notamment pour les plus petits d'entre eux. Ils sont porteurs de préoccupations partagées autour de leur reconnaissance socio-économique ou de leur identité professionnelle. Ce public très hétérogène est souvent assez éloigné des réseaux du développement agricole et n'est pas toujours demandeur de formation.

■ Des modalités d'accompagnement adaptées

Parmi les typologies identifiées, deux

groupes se distinguent cependant des autres contributeurs de VIVEA : d'une part les « très petits agriculteurs » et les « néo-ruraux en insertion » disposant de faibles revenus et, d'autre part, les innovateurs dont certains ont choisi un mode de vie alternatif quand d'autres développent des combinaisons originales d'activités agri-rurales. Chacun de ces publics nécessite des modalités adaptées d'accompagnement relevant pour les premiers du « développement du pouvoir d'agir » et, pour les seconds, du pilotage de projets complexes et créatifs.

■ Un enjeu social, économique et territorial

Dans l'ensemble, les différentes catégories de cotisants de solidarité sont au centre d'enjeux pour différents acteurs économiques, sociaux ou territoriaux. Ainsi, une

coopérative qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration qualitative de sa collecte devra prendre en compte la question des compétences de l'ensemble de ses adhérents. Une commune pourra trouver son intérêt dans une contractualisation avec un entrepreneur agri-rural. Et les services sociaux d'un Conseil général pourront être parties prenantes d'une amélioration des compétences permettant de mettre à flot des bénéficiaires de dispositifs d'accompagnement sociaux.

C'est dans cette optique que VIVEA a souhaité donner un prolongement aux conclusions de l'étude. Au premier semestre 2011 un dispositif visant à expérimenter des partenariats avec ces différents types d'acteurs sur plusieurs territoires sera ainsi mis en œuvre.

Guy Vernerey

Partenariats

ACCORD CADRE VIVEA / COOP DE FRANCE : premiers résultats très positifs

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, les présidents de VIVEA et de Coop de France ont signé un accord cadre le 4 mars 2010 visant à développer les compétences des exploitants agricoles pour préparer l'adaptation de l'agriculture aux enjeux du développement durable et aux évolutions du contexte économique.

Moins d'un an après cette signature, les premiers résultats sont très positifs sur les trois volets identifiés comme prioritaires pour 2010 :

- accompagnement formation des diagnostics énergétiques (PPE) ;
- développement de la certification des exploitations avec Agriconfiance ;
- formations permettant l'obtention du Certiphyto (plan Ecophyto).

Vingt-cinq binômes de techniciens Coop et VIVEA se sont constitués et sont opérationnels sur le terrain.

Plusieurs objectifs entre les deux structures ont été travaillés :

- développement de l'activité de prescription de formations auprès des adhérents ;
- développement de l'activité formation des coopératives à partir des expériences réussies sur les formations préparatoires au Certiphyto ;
- accompagnement de VIVEA pour la mise en place de plans de formation ou d'expérimentations avec les coopératives ;
- partenariat lors de journées d'échanges / réflexion.

Concernant l'accompagnement formation des diagnostics énergétiques, l'année 2010 a été marquée par un travail d'ingénierie de dispositif mené avec Coop de France et l'APCA pour aboutir à un cahier des charges de formation validé par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Grâce au volet formation cofinancé par le FEADER, ce dispositif permet de réduire le coût du diagnos-

tic restant à la charge des agriculteurs à seulement 150€ (contre 600€ en l'absence de tout accompagnement formation). Sur la base de ce cahier des charges, les formations devraient fortement se développer sur l'année 2011.

Le développement de la certification des exploitations avec Agriconfiance s'est traduit par une expérimentation menée avec VIVEA pour accompagner, par la formation, les agriculteurs dans l'élargissement du système de management de la qualité, déjà mis en place au travers de la norme Qualité (NF V 01-005), aux préoccupations environnementales (NF V01-007). Cette expérimentation a été réalisée avec 3 coopératives et a permis d'identifier 3 publics cibles pour lesquels des dispositifs de formation spécifiques sont préconisés. La phase de déploiement de ce projet va démarrer en 2011.

Sur le champ des formations préparatoires au Certiphyto, les coopératives ont réalisé

(suite de la page 4)

16 % du total des formations financées par VIVEA au niveau national en 2010, grâce à une offre présente sur 15 régions. Il est à noter le rôle important de prescription des coopératives puisque 69 % des stagiaires ont eu connaissance de cette formation par leur coopérative. Sachant qu'à l'issue des formations préparatoires au Certiphyto, 70 % des agriculteurs envisagent de suivre d'autres formations, les coopé-

ratives ont de réelles opportunités devant elles pour développer l'activité formation.

Les perspectives de développement de la collaboration avec Coop de France sont donc importantes sur chacun de ces trois volets mais aussi sur de nouvelles formations à mettre en œuvre pour préparer la PAC 2013 : économie de l'exploitation et approche globale, agronomie et environ-

nement, méthodes de commercialisation. Dans ce contexte, une journée nationale réunissant des techniciens de nos deux réseaux afin d'échanger sur les pratiques de formation est programmée pour la fin du premier semestre 2011 et de nouvelles rencontres de conseillers VIVEA avec des responsables et techniciens de coopératives ou de fédérations régionales sont planifiées.

Danielle Messié

Politique de formation

Égalité d'accès à la formation des hommes et des femmes

Les agricultrices se forment moins que les agriculteurs. Un constat qui incite VIVEA à intensifier son action envers ses contributrices sur l'ensemble du territoire en mobilisant différents partenaires et relais. Une étude nationale sur l'accès des femmes à la formation continue a été réalisée par le cabinet de consultants Oxymore et cofinancée par VIVEA et l'Etat, dans le cadre de l'EDEC* Poitou-Charentes. Les résultats de cette étude ainsi que le plan d'action de VIVEA seront disponibles sur le site Internet de VIVEA www.vivea.fr au premier trimestre 2011. En voici un rapide aperçu.

*EDEC : engagement de développement des compétences

Comprendre ...

Le Conseil d'administration de VIVEA souhaite que 11% minimum des femmes accèdent à la formation d'ici fin 2011. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'analyser les logiques d'accès à la formation des contributrices :

- comprendre pourquoi, en général, les femmes contributrices à VIVEA se forment moins : freins et motivations à se former ;

- caractériser les types d'activité menés par les femmes sur les exploitations ;
- connaître les compétences dont elles ont besoin : y a-t-il des compétences spécifiques ? Quels moyens et quelles ressources utilisent-elles pour les acquérir ?

Réalité ou stéréotypes ?

Les stéréotypes relatifs aux femmes ont la vie dure. Les résultats de

Taux d'accès des contributeurs et contributrices VIVEA en 2009

REGION	Nb de Bénéficiaires			Nb de Contributeurs			Taux d'accès		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
ALSACE	170	793	963	2 790	6 814	9 604	6,09%	11,64%	10,03%
AQUITAINE	1 093	3 222	4 315	14 115	29 931	44 046	7,74%	10,76%	9,80%
AUVERGNE	987	2 726	3 713	9 254	20 398	29 652	10,67%	13,36%	12,52%
BASSE-NORMANDIE	787	2 948	3 735	7 980	16 296	24 276	9,86%	18,09%	15,39%
BOURGOGNE	595	2 340	2 935	6 502	17 842	24 344	9,15%	13,12%	12,06%
BRETAGNE	1 648	5 045	6 693	15 067	31 903	46 970	10,94%	15,81%	14,25%
CENTRE	685	3 601	4 286	8 128	20 605	28 733	8,43%	17,48%	14,92%
CHAMPAGNE - ARDENNE	420	2 150	2 570	8 113	16 465	24 578	5,18%	13,06%	10,46%
CORSE	99	313	412	916	2 444	3 360	10,81%	12,81%	12,26%
FRANCHE-COMTE	397	1 593	1 990	2 987	9 196	12 183	13,29%	17,32%	16,33%
HAUTE-NORMANDIE	290	1 101	1 391	3 498	8 151	11 649	8,29%	13,51%	11,94%
ILE-DE-FRANCE	148	905	1 053	2 323	6 157	8 480	6,37%	14,70%	12,42%
LANGUEDOC - ROUSSILLON	759	2 018	2 777	9 358	19 609	28 967	8,11%	10,29%	9,59%
LIMOUSIN	641	1 765	2 406	5 125	11 130	16 255	12,51%	15,86%	14,80%
LORRAINE	347	1 700	2 047	4 226	10 972	15 198	8,21%	15,49%	13,47%
MIDI - PYRENEES	1 438	4 868	6 306	17 344	35 590	52 934	8,29%	13,68%	11,91%
NORD - PAS-DE-CALAIS	516	1 994	2 510	5 338	12 613	17 951	9,67%	15,81%	13,98%
PAYS DE LA LOIRE	1 599	5 704	7 303	14 455	33 155	47 610	11,06%	17,20%	15,34%
PICARDIE	361	1 726	2 087	5 198	11 756	16 954	6,94%	14,68%	12,31%
POITOU - CHARENTES	792	3 157	3 949	8 199	20 266	28 465	9,66%	15,58%	13,87%
PACA	665	1 682	2 347	7 413	18 319	25 732	8,97%	9,18%	9,12%
REUNION	52	222	274	3 807	7 298	11 105	1,37%	3,04%	2,47%
RHONE - ALPES	1 418	5 084	6 502	12 630	33 197	45 827	11,23%	15,31%	14,19%
TOTAL GÉNÉRAL	15 966	56 917	72 883	174 766	400 107	574 873	9,14%	14,23%	12,68%

Méthodologie de l'étude

Il s'agit d'une étude qualitative réalisée auprès de 30 agricultrices VIVEA de 3 territoires différents : le Bocage de l'Orne (Basse-Normandie), la Vallée de l'Ubaye dans les Hautes Alpes (PACA) et l'Aunis en Charente-Maritime (Poitou-Charentes). 3 comités de pilotage ont suivi les travaux et sont en train d'élaborer leurs plans d'action locaux.

(suite de la page 5)

l'étude permettent de s'interroger sur nos représentations respectives et de les confronter à la réalité sociale et à ses évolutions. L'étude permet de découvrir ou de confirmer que :

- l'agenda de la femme est un enchevêtrement entre le temps de travail dans l'entreprise, le temps domestique, le temps de la famille et de la vie sociale et, quand il en reste, du temps pour soi. Cette imbrication des temps demande aux contributrices de VIVEA un réel effort de réorganisation de leur agenda pour partir en formation ;
- la non reconnaissance du travail et des compétences sont des freins majeurs, plus que la présence d'enfants en bas âge ;
- l'entrée dans le métier (choix professionnel, métier du mari...) est déterminante dans le rapport et l'accès à la formation ;

- les cinq thèmes de formation les plus suivis par les femmes sont les mêmes que ceux suivis par les hommes, à une exception près ;
- les organismes de formation et les organisations agricoles n'ont pas ou peu écouté les femmes (besoins, motivations, contraintes, freins...) ou n'ont pas pu les écouter car elles ne sont pas visibles.

■ Pour mieux agir : lutter contre les stéréotypes

VIVEA a la volonté de diffuser les résultats de l'étude pour contribuer à l'évolution des représentations de l'accès à la formation des femmes et initier une « culture genre » pour la formation continue dans le secteur agricole :

- en interne, auprès des équipes et des comités VIVEA ;

- auprès de nos partenaires nationaux et territoriaux : commanditaires, prescripteurs et réalisateurs de formation.

■ Pour aller vers l'égalité d'accès

VIVEA élabore un plan d'action national 2011-2012 afin d'améliorer l'accès des femmes à la formation. Ce plan d'action est articulé autour de 4 axes de travail :

- capitaliser les pratiques remarquables en matière d'égalité d'accès à la formation hommes/femmes ;
- intégrer dans les pratiques une culture « genre » de façon à ce que les femmes puissent accéder à la formation en général et aux mêmes actions que les hommes ;
- intégrer la « culture genre » dans les différents processus de travail de VIVEA ;

- impulser auprès des commanditaires, des prescripteurs et des réalisateurs de formation la prise en compte de cette préoccupation dans les différentes phases d'élaboration des dispositifs de formation.

■ Un bénéfice pour les femmes mais aussi pour les hommes

S'intéresser conjointement à l'égalité des chances entre les hommes et femmes bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes. Ainsi, les améliorations ergonomiques dans les entreprises protègent autant la santé des femmes que des hommes (par exemple le poids des charges portées pour le mal de dos).

Florence Bras

Événement

**« Conjuguer performances économique et environnementale »
 Un événement organisé par le comité VIVEA et la DRAFF Poitou-Charentes**

Le 29 juin 2010, 72 personnes se sont retrouvées au Lycée agricole de Melle - agriculteurs, responsables professionnels, formateurs et techniciens - autour de Stéphane Fourestier, président du comité, et Jean-Luc Aude, élu VIVEA, qui ont résumé ainsi les enjeux de la journée « Comment démontrer qu'il est possible, grâce à la formation, de préserver nos revenus, tout en préservant l'environnement et qu'il est indispensable d'intégrer l'environnement dans la stratégie de développement des entreprises? ». Cette rencontre devait permettre de partager des expériences réussies, de faire émerger des idées d'actions, pour développer de nouvelles formations pour demain.

■ La place du développement durable dans le plan stratégique de VIVEA

Jean-Jacques Loussouarn, directeur général a présenté les orientations stratégiques de VIVEA. VIVEA organise son action autour d'un Plan stratégique triennal 2010-2012 qui accorde une place importante à l'accompagnement des agriculteurs dans le sens de la durabilité économique, sociale et environnementale. Il est nécessaire que les organismes de formation mettent en place, en plus des offres techniques, des stages beaucoup plus stratégiques que par le passé afin d'accompagner les décideurs que sont les chefs d'entreprise. La

dynamique a d'ores et déjà été impulsée, VIVEA devrait financer la formation de 45 000 personnes dans le cadre du programme expérimental Certiphyto lancé par le ministère. Cela prouve qu'il est possible de mobiliser fortement sur un thème environnemental lorsqu'il y a un consensus.

■ La démarche volontariste d'un agriculteur intégré dans des réseaux

Yves Debien est éleveur de porcs dans la région de Poitiers et cultive principalement des céréales. Cela fait 6 ans qu'il a commencé à se diversifier et à faire évoluer son activité. Il a commencé par saisir l'opportunité de traiter les déchets



Yves Debien, éleveur de porcs dans la région de Poitiers.

(suite de la page 6)

verts de la collectivité (avec des aides de la Région et de l'ADEME) et a installé une plateforme de compostage, intégrant à cette occasion l'association Agriculteurs composteurs de France. Parallèlement il a mis en place, en partenariat avec la Ligue de protections des oiseaux (LPO), un système de gestion des haies afin de préserver la biodiversité. La plantation des haies ne lui a rien coûté et lui a même permis de produire du bois plaquettes. Avec 22 autres agriculteurs adhérents d'une CUMA, et grâce à une aide de la Région, il a investi dans une presse à huile, ils récupèrent désormais les tourteaux de colza pour nourrir leurs animaux. Inventif et motivé, il a aussi mis en place un atelier volailles et monté un magasin de vente directe sur son exploitation puis est entré en mars dans le réseau « Bienvenue à la ferme ». Yves Debien n'est pas décidé à s'arrêter là, il a encore de nombreux projets : un site de méthanisation, de la restauration et de l'hébergement à la ferme. Yves Debien est très satisfait de l'autonomie acquise, il n'achète quasiment rien à l'extérieur « les cochons produisent du lisier qui nourrit les cultures qui nourrissent les cochons ». Tous les ans quelque chose bouge sur l'exploitation, il a des besoins en compétences et va et envoie régulièrement ses salariés en formation, parfois à l'autre bout de la France et même en Allemagne quand l'offre n'est pas suffisante.

Des expérimentations de l'INRA pour conjuguer performances économique et environnementale

Philippe Debaeke, directeur de recherche à l'INRA de Toulouse, a



présenté des travaux de l'institut de recherche. L'INRA produit des connaissances, construit des modèles et teste différents scénarios. Plusieurs itinéraires techniques ont ainsi été testés et comparés : « évaluer des systèmes de culture intégrés, bas niveaux d'intrants, durables et innovants » ; « valoriser les leviers de la rotation » ; « économiser l'eau en système de grande culture irriguée ». Tous répondent à la même logique : minimiser les risques environnementaux et maximiser le revenu. Les expérimentations prouvent qu'il existe des solutions techniques et que certaines sont plus performantes, mais il faut savoir bien les combiner pour diminuer les intrants. Il est important de se mettre à disposition ces connaissances à travers de nouvelles formations

pour accompagner les agriculteurs dans ces changements de pratiques.

« L'agriculture sera durable ou ne sera pas »

Pour Christian Huygue, président de l'INRA de Poitou-Charentes, durable cela signifie tenir sur le plan économique, environnemental et être socialement acceptable. L'innovation (technique et organisationnelle) est un besoin qui doit permettre de trouver des réponses pour conjuguer performance économique et environnementale. Parallèlement, le conseil et la formation doivent aider les agriculteurs à gérer l'immédiat dans un projet à long terme. Ainsi, cela leur permettra de relever un challenge : intégrer l'incertitude tout en réduisant le risque.

Cécile Ghiringhelli



Abonnez-vous !



Vous souhaitez connaître notre actualité et nos nouveaux documents mis en ligne, abonnez-vous à notre lettre électronique mensuelle :

<http://www.vivea.fr/Internet/Pages/inscription2.aspx>

